



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 714 ET 728

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 25 février 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 714 et que lors de sa séance tenue le 18 mars 2019, le règlement numéro 728, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 714

Règlement décrétant des travaux de maintien d'actifs concernant plusieurs immeubles appartenant à la Ville et un emprunt au montant de 2 636 700 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 728

Règlement décrétant des travaux de remplacement d'un tronçon de conduite d'égout pluvial (ponceau sur cours d'eau - ruisseau La Plaine – no 25) traversant les rues Villeneuve et Emile-Roy et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 248 100 \$.

QUE lesdits règlements numéros 714 et 728, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 26 avril 2019, les règlements numéros 714 et 728 décrétant respectivement un emprunt de 2 636 700\$ et 1 248 100\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 714 et 728 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 15 mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
